

---

TIJANI BEN JEMAA :

Donc bonsoir tout le monde. Cet appel sur la révision des principes de fonctionnement d'AFRALO concerne aujourd'hui la deuxième lecture du point de l'abolition ou comment dire le « removal », l'enlèvement de la position de vice-président dans AFRALO.

L'autre fois, nous avons donc commencé par le quorum. Et concernant le quorum, on avait décidé ensemble que dans le futur, pour qu'une réunion puisse délibérer légalement, il faudrait qu'il y ait au moins le tiers de l'ensemble des ALS présent. Et une fois nous avons une décision à prendre parmi les décisions importantes, eh bien, on doit passer à un vote. Et le vote ne peut être qu'électronique pour permettre, même à ceux qui ne sont pas présents à la réunion, d'exprimer leur point de vue.

Le vote ne peut être valable que si au moins 50 % des ALS accréditées participent au vote. Si pendant la durée du vote on n'a pas atteint ce quorum de 50 %, et bien, un deuxième tour de vote sera engagé 72 heures après le premier point. Et ce deuxième tour de vote et le résultat de ce deuxième tour de vote seraient valables uniquement si au moins – alors il y avait trois choix – 33 %, 25 %, 10 %.

J'ai proposé ça puisque c'est ça la décision de la réunion. Mais donc la réunion n'a pas encore décidé sur combien, quel serait le quorum du deuxième tour. J'ai envoyé un mail à ceux qui ont participé au vote pour qu'on ne démarre pas cette discussion ici une deuxième fois. Malheureusement, il n'y avait que deux personnes qui ont répondu. L'une a dit 25 %, l'autre a dit 33 %.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.*

---

Et aussi pour le délai à partir duquel il faut engager le deuxième tour de vote, j'avais proposé donc 24 heures, 48 heures —.

INTERPRÈTE : Tijani. Tijani, je suis vraiment désolée. Nous avons un gros bruit. Je pense que c'est sur [Inaudible] continuer. Il faut attendre une seconde. Je crois que c'est Seun. Désolé, je vais voir ce qui se passe.

TIJANI BEN JEMAA : OK.

INTERPRÈTE : OK. C'est bon. Vous pouvez y aller.

TIJANI BEN JEMAA : Donc même —

Oui ? Je t'écoute Claire.

Bon. Donc pour la période qu'il faut laisser entre les deux tours, j'avais proposé donc, enfin la réunion avait proposé, les gens avaient proposé trois possibilités. J'ai envoyé un mail à ceux qui ont participé à la réunion de la dernière fois pour trancher ces deux éléments. Malheureusement, je n'ai reçu que deux réponses. C'est pour cela que je pose aujourd'hui la question : combien de temps faut-il attendre entre le premier et le deuxième tour. 24 heures ? 48 heures ? Ou 72 heures ?

---

Et deuxième question : pour le deuxième tour, quel serait le quorum nécessaire. Est-ce que ça sera 10 %, 25 % ou 33 % ? Tous ces chiffres-là ont été proposés lors de la dernière réunion. Donc la première chose qu'on va faire aujourd'hui c'est qu'on va trancher ces deux éléments.

Premièrement, qui est pour que le délai entre le premier et le deuxième tour soit 24 heures ? Celui qui est avec cette proposition, il me fait un tic vert sur Adobe Connect. Ceux qui ne sont pas d'accord font une croix rouge. Personne ne bouge.

OK. Aziz, allez-y. Aziz, tu as levé la main.

AZIZ HILALI :

Oui. C'est Aziz qui prend la parole. Je vais juste faire la remarque que ta question, ça dépend de l'urgence de la chose. Il y a des fois où on est obligé de voter en très peu de temps. Donc entre premier tour et deuxième tour ça peut être 24 heures, ça peut être 48 heures. Certaines fois, il y a des délais beaucoup plus importants. Donc je propose de laisser le leader du RALO décider en fonction de l'urgence de la chose de fixer eux-mêmes le délai entre premier tour et deuxième tour.

TIJANI BEN JEMAA :

Est-ce que ta proposition serait dans un délai qui varie entre 24 et 72 heures en fonction de l'urgence de la chose et ceci resterait à la discrétion du président d'AFRALO ?

AZIZ HILALI :

Exactement.

TIJANI BEN JEMAA : Merci. Donc nous avons une proposition d'Aziz. Est-ce qu'il y a d'autres ? Est-ce que vous êtes d'accord avec la proposition d'Aziz ? Je ne vois aucune réaction. Si vous êtes d'accord —

AZIZ HILALI : Je ne sais pas s'ils écoutent.

TIJANI BEN JEMAA : Si vous êtes d'accord, faites un tic vert. Si vous n'êtes pas d'accord, faites une croix rouge. S'il vous plaît.

Claire, est-ce qu'il y a quelqu'un qui part sur le canal anglais ?

INTERPRÈTE : Non. Il n'y a personne. On n'entend rien.

TIJANI BEN JEMAA : Jacques. Merci, Jacques.

INTERPRÈTE : Le pasteur Peters demande la parole.

TIJANI BEN JEMAA : OK. Donne-lui la parole s'il te plaît.

---

PETERS OMORAGBON :           Donc je suis désolé. Je conduis et je ne vous ai pas toujours entendu. Donc est-ce que vous pourriez-vous me répéter les propositions que je puisse voter maintenant ?

TIJANI BEN JEMAA :           Oui. Il semble que Seun aussi n'a pas bien compris. Donc je vais répéter. Alors je répète. L'autre fois, pendant la réunion. La dernière réunion. Nous avons décidé, la réunion a décidé que dans le cas où on n'atteint pas le quorum de 50 % dans le vote, dans pour le vote électronique, nous passons à un deuxième tour de vote. La question maintenant, entre le premier et le deuxième tour, combien on doit laisser de temps. Est-ce que lorsque la période de ce premier tour est finie aujourd'hui, à ce qu'on doit laisser entre aujourd'hui et l'ouverture du prochain tour, est-ce qu'on doit laisser 24 heures, 48 heures, 72 heures, etc.

Aziz a proposé que ceci dépende de l'urgence de la question sur laquelle on vote. Il dit qu'il faut laisser ça à la discrétion du président d'AFRALO et mettre les deux limites. La limite basse, ces 24 heures. La limite haute, c'est 72 heures. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette proposition ?

PETERS OMORAGBON :           Est-ce que l'on doit voter là-dessus maintenant ? Est-ce que l'on vote maintenant ? Allô ?

TIJANI BEN JEMAA :           Je demande votre point de vue. Est-ce que vous êtes d'accord avec la proposition d'Aziz ?

PETERS OMORAGBON : Oui. 24— Est-ce que vous m'entendez ?

TIJANI BEN JEMAA : Oui.

PETERS OMORAGBON : Après 24 heures, on ne doit pas plus d'une semaine. Après 24 heures, on a dit qu'on a besoin d'un second tour. Et pas plus d'une semaine pour que l'on fasse le second tour.

TIJANI BEN JEMAA : D'accord. Merci. Donc Peters « say » entre 24 heures et une semaine. Aziz dit entre 24 heures et 72 heures. D'autres propositions s'il vous plaît ?

AZIZ HILALI : Philip est d'accord.

TIJANI BEN JEMAA : Avec quoi ? Avec Aziz ?

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Non. Je soutiens les 24 heures, mais le vote ne doit pas se faire après plus d'une semaine. Le maximum serait une semaine pour voter. Mais après le premier tour, après 24 heures on a dit qu'il va y avoir un second tour.

---

TIJANI BEN JEMAA : La proposition de qui, ça ?

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Et je ne demande pas qu'il y ait 50 % de vote pour le second tour.

TIJANI BEN JEMAA : OK. C'est qui qui parle.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Donc ça sera à la majorité pour le deuxième vote, pour le deuxième tour.

TIJANI BEN JEMAA : Jacques, c'est qui qui parle ?

PETERS OMORAGBON : C'est pasteur Peters au micro.

TIJANI BEN JEMAA : OK. D'accord. OK j'ai compris.  
Philip est d'accord avec quoi, Aziz ?

AZIZ HILALI : Il est d'accord avec Aziz.

---

TIJANI BEN JEMAA : OK. J'ai compris. J'ai compris. Merci. Donc Philip et Aziz proposent entre 24 et 72 heures. Peters propose entre 24 et 1 semaine. D'autres avis s'il vous plaît ? Fatimata, qu'en penses-tu ? Barrack ?

PETERS OMORAGBON : Allô. Tijani ? Donc je vous explique. Pour la deuxième demande, elle doit être faite dans les 24 heures. Une fois qu'il y a une demande dans les 24 heures, il faut qu'il y ait une période maximale d'une semaine qui se déroule. Si dans une semaine on compte le nombre de votes, et si on arrive à un tiers des membres qui ont voté, là, il faut qu'on arrive au moins à 50 % des membres.

TIJANI BEN JEMAA : C'est qui qui parle, Jacques ?

INTERPRÈTE : I think it's Pastor Peters. Nobody said who is speaking.

TIJANI BEN JEMAA : Please tell Pastor Peters yes we understood your point ; stop here please.

Maintenant, j'ai le point de vue de pasteur Peters, de Philip, d'Aziz. Est-ce que j'ai d'autres points de vue ? Barrack ? Barrack, tu parlais tout à l'heure ?

BARRACK OTIENO : Oui Tijani.



TIJANI BEN JEMAA : OK.

BARRACK OTIENO : I have a similar position to Aziz and —  
Je suis d'accord avec Aziz et Philip.

TIJANI BEN JEMAA : OK. D'accord. OK. Very Good.  
Est-ce qu'il y a d'autres points de vue ? Bon. Aziz, vas-y. Aziz ?

AZIZ HILALI : Je pense, pour résumer ce qu'a dit – il y a une sorte d'accord sur le fait de donner la possibilité au Chair, au président du RALO, de décider sur la durée entre le premier tour et le deuxième tour ; soit 24 heures jusqu'à une semaine. Les gens veulent aller jusqu'à une semaine. Donc on peut prendre cette décision. La durée entre les deux tours peut aller de 24 heures jusqu'à une semaine et on laisse à la discrétion du président de décider lui-même dans un mail qu'il va envoyer à tous les membres de la limite en fonction de l'urgence. Voilà. Maintenant, on peut passer —

TIJANI BEN JEMAA : Attends s'il te plaît. Aziz, je crois que tu as mal compris pasteur Peters. Pasteur Peters dit qu'il faut engager le deuxième tour dans 24 heures et il faudrait que la durée du vote ne doive pas dépasser une semaine.

---

---

C'est ce qu'il a dit. Nous avons donc deux propositions : une proposition qui est de 24 à 72 heures, et une deuxième proposition, 24 heures et la durée ne doit pas dépasser une semaine. Et je crois qu'il y a une majorité maintenant qui va vers 24/72. On va prendre ça et [inaudible]

AZIZ HILALI : [Inaudible] Tijani, les gens sont d'accord de laisser à la discrétion du président. Que ce soit 24 heures ou 72 heures ou une semaine, c'est à la discrétion du président. On laisse la décision comme ça, c'est mieux.

TIJANI BEN JEMAA : Ah tu penses qu'il faut laisser la décision au président ? On ne donne même pas de limite inférieure ou limite supérieure ?

AZIZ HILALI : Non. Non. Il y a les limites entre 24 heures et une semaine.

TIJANI BEN JEMAA : Bon. C'est une nouvelle proposition Aziz. Cela n'a pas été proposé comme ça.

AZIZ HILALI : Tijani. J'ai pris ce que disait Philip. Philip et Barrack sont d'accord avec ça. Voilà la décision, je la répète [inaudible] traduite en anglais. Voici la décision comme elle a été traduite en anglais à tout le monde. La décision est la suivante : la durée entre le premier tour et le deuxième tour est entre 24 heures et une semaine selon l'urgence et c'est le président du RALO qui décidera de cette durée.

---

TIJANI BEN JEMAA : Bon. Bien que je ne voie pas pourquoi on doit rester une semaine à attendre entre le premier et le deuxième tour, s'il y a un consensus sur cette approche, je veux bien y aller. Je ne vois pas de réaction. Donc je suppose que tout le monde est d'accord. Est-ce que ça a été bien traduit, Jacques ? OK. Et il n'y a pas eu de réaction jusque-là ? OK. Donc je continue. Donc pour la durée c'est bon —

INTERPRÈTE : Pastor Peters veut prendre la parole.

TIJANI BEN JEMAA : Oui. Mais vite. Dis-lui rapidement s'il te plaît.

PETERS OMORAGBON : Oui je crois que c'est bon entre 24 heures et une semaine et que le président décide. Donc tout le monde est d'accord avec cela.

TIJANI BEN JEMAA : Très bien. OK. Dis-lui c'est bon. On a bien compris.  
On passe à la deuxième question maintenant —

PETERS OMORAGBON : Il faut que le temps pour voter soit suffisant.

TIJANI BEN JEMAA : Dis-lui que c'est bon. On passa deuxième question.

---

Alors, chorale pour le deuxième tour. Il y a eu plusieurs propositions : il y a 10 %, 25 % et 33 %. Je mets ça à votre avis. S'il vous plaît, dites-moi quel est le pourcentage que vous préférez. Qui est d'accord pour 10 % ? Levez la main s'il vous plaît.

Aziz est d'accord. OK. Philip est-ce que tu es d'accord ? Philip, je vois que tu as un tic vert. Est-ce que c'est pour les 10 % ? Non.

PETERS OMORAGBON : Je ne suis pas d'accord.

TIJANI BEN JEMAA : Pour 10 %, il n'y a qu'Aziz. Qui est d'accord pour 25 % ? S'il vous plaît. Philip. Qui d'autre ? Qui d'autre ?

AZIZ HILALI : N'oublie pas Tijani qu'il y en a qui sont au téléphone et qui ne sont pas sur Adobe Connect.

TIJANI BEN JEMAA : Oui. Mais qu'ils me disent. Qu'ils parlent. Donc il y a deux personnes qui sont d'accord pour 25 %. Philip et moi. Qui d'autre ?

PETERS OMORAGBON : Je ne suis pas d'accord avec les 25 %.

---

TIJANI BEN JEMAA : D'accord. Bon. Alors c'est bon. Les 25 % – Philip, tu peux enlever ta main, ton tic.

On va passer maintenant ou 33 %. Qui est d'accord avec 33 % ? Philip, s'il te plaît, enlève le tic. Philip. OK. Thank you. Qui est d'accord avec 33 % ?

PETERS OMORAGBON : Donc je suis d'accord.

TIJANI BEN JEMAA : Avec 33 %. Très bien. Donc nous avons une voix 33 %, une voix 10 %, de voir 25 %. Et les autres ? OK. Barrack. Barrack est d'accord avec 33 %.

Donc nous avons deux 33 %, deux 25 %, un 10 %. Yes. Bon. Alors, je reprends maintenant.

Maintenant, nous avons une situation qui —

INTERPRÈTE : Excusez-moi, Sarah voulait dire quelque chose qui la préoccupe un petit peu. Je lui donne la parole ?

TIJANI BEN JEMAA : Oui. À Sarah, oui. Donc vas-y Sarah.

SARAH KIDEN : Je voulais en fait dire oui pour 33 %.

---

TIJANI BEN JEMAA : Très bien. Très bien. Donc nous avons trois 33 %, deux 25 %, un 10 %. Bon. Moi je viens aller pour 33 % aussi s'il y a une majorité pour 33 %, je peux aller pour 33 %. Je comprends ce que dit Aziz, pourquoi il va aller jusqu'à 10 %. Parce que nous avons une très mauvaise expérience. Les gens parfois ne répondent pas. Ne vote pas. Et donc, parfois on est bloqué dans des décisions importantes. On se trouve bloqué. C'est pour cela qu'il a dit pour 10 %. Je pense que 25 % pourraient aller aussi. Moi j'aurais aimé que ça soit toujours de 25 %, mais malheureusement le premier tour n'a pas réussi parce que les 50 % n'ont pas été atteints. Donc diminuer ça d'une manière légère pourrait aussi nous laisser dans le même cas. C'est pour cela donc qu'il y a cette discussion. Alors, Fatimata a dit 25 %. Donc nous sommes trois 25, trois 33, et un 10.

INTERPRÈTE : Tijani, le pasteur Peters souhaite prendre la parole. Est-ce qu'il peut parler ?

TIJANI BEN JEMAA : Oui. Il peut parler. Mais d'une manière courte s'il vous plaît, il ne faut pas qu'il soit long. Il dit exactement ce qu'il pense.

PETERS OMORAGBON : Je crois que la raison pour laquelle au premier tour on ne peut pas avoir moins de la moitié, parce que sinon, et donc, bien sûr au second tour, il ne faut pas remonter à 50 %. Sinon, on revient au même problème. Donc il faut effectivement avoir peut-être la moitié de 50 %.

---

TIJANI BEN JEMAA : Eh bien, très bien. 25 %.

PETERS OMORAGBON : –33 % et peut-être plus démocratique que les 25 %. Je pense que c'est peut-être mieux.

TIJANI BEN JEMAA : D'accord. Donc il n'a pas changé de position. Et garde toujours sa position sur 33 %. Est-ce que nous avons d'autres ? Jusque-là, je ne vois pas d'autres personnes qui s'expriment. Qui ? Ah. Donc Philip supporte les 25 %. Maintenant, nous sommes quatre à 25 % et deux 33 %, un 10 %. Oui tu prends la parole Aziz.

AZIZ HILALI : Merci Tijani. Moi je voudrais poser un problème. J'ai déjà dit et je n'ai pas été écouté. Le problème est le suivant.

Supposons qu'AFRALO doit prendre une décision. On fait le premier tour. Le premier tour n'est pas validé à cause du quorum. On fait le deuxième tour. Le deuxième tour n'est pas validé à cause du 33 ou du 25 % qu'on est en train de décider. Or, AFRALO doit absolument prendre une décision. Que faisons-nous dans ce cas-là ? Est-ce qu'il n'y aura aucune décision qui sera prise par AFRALO ? Même chose pour le vote. Même chose pour un vote où le RALO de notre région doit absolument donner une décision à l'ALAC. Si le premier tour et le deuxième tour ne sont pas valides, que faisons-nous ? C'est la question que j'ai posée et que je n'ai toujours pas reçu de réponse. C'est bien de fixer des pourcentages, mais vu l'expérience que j'ai eue avec les

---

élections, c'est très difficile d'avoir même les 25 % connaît en train de décider. On est en train de décider quelque chose d'important et Je vous demande s'il vous plaît de faire encore réfléchir sur cette question dans le cas où on n'a pas le quorum ni dans le premier tour ni dans le deuxième tour, alors que le RALO doit prendre une décision. Merci.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci beaucoup Aziz. J'ai répondu à cette question l'autre fois. J'ai répondu même d'une manière très détaillée. Je dis que dans le futur ça ne sera pas comme le passé puisque le fait de voter ou de ne pas voter va compter dans les performances et peut arriver à faire une décertification de l'ALS. Donc les ALS vont faire plus attention et vont voter.

Deuxième point. À mon avis, un RALO qui n'arrive pas par un vote électronique, je ne dis pas qu'il faut rassembler les gens en même temps, pendant la même heure, etc., un vote électronique qui va durer sur une semaine ou un peu moins, sur une longue période, s'il y a un RALO qui n'arrive pas à avoir 25 % de ses membres qui s'expriment, écoute, [inaudible]—

AZIZ HILALI :

[Inaudible] Je veux une réponse à la question suivante. On doit prendre des décisions, et les deux tours ne sont pas valides que faisons-nous dans ce cas. Réponds à cette question. [Inaudible]



---

TIJANI BEN JEMAA : Je te réponds tout de suite. Une décision qui est prise à une ou deux personnes ne représente pas l'avis du RALO et donc elle n'est pas valide. Donc je n'accepte pas une décision à n'importe quel quorum. Il faudrait qu'il y ait un minimum. Et si ce minimum n'est pas atteint, le RALO ne mérite pas d'avoir un avis. Et dans ce cas-là, il faudrait qu'il soit dissous.

INTERPRÈTE : Tijani, le pasteur Peters me demande la parole depuis déjà un petit moment.

TIJANI BEN JEMAA : Peters, vas-y. Peters ?

PETERS OMORAGBON : Alors, premièrement, j'ai enregistré ma préoccupation. Si par exemple on vote et qu'on change son vote, est-ce qu'on peut voter [trois fois] ? Donc en fait, ce n'est pas démocratique.

Deuxièmement, pour les 25 %, 33 %. Je ne sais pas [inaudible] se mettre d'accord, mais j'espère qu'on va [inaudible] cette proposition à Johannesburg pendant l'assemblée générale. C'est mon deuxième commentaire.

Ensuite, troisièmement, pour ce qui est du vote au deuxième tour, et il n'y a pas suffisamment de monde, je suis d'accord avec Tijani. À ce moment-là, on doit utiliser [inaudible] de performance comme le dit Tijani pour évaluer les ALS, et puis bien sûr il faut les encourager.

---

Et si donc, je suis convaincu qu'après la réunion de Johannesburg, on devrait avoir la présence des ALS et je pense que les gens auront donc l'opportunité d'exprimer leur point de vue et d'expliquer pourquoi ils ne sont pas actifs, pourquoi est-ce que les gens ne sont pas très impliqués. Donc j'espère que ça pourra faire avancer les choses. Donc je ne veux pas être trop négatif. Pour moi, c'est ce qui est important. Certes, il y a des problèmes—

TIJANI BEN JEMAA :

C'est bon. On a compris la question. On a compris son point de vue. On a compris sa position. Dis-lui que Tijani a dit j'ai compris. Et je vais résumer maintenant.

La proposition est de laisser ce pourcentage à la discrétion de l'assemblée générale. On va proposer donc à l'assemblée générale. On va dire on n'a pas pu nous mettre d'accord sur le quorum pour le deuxième tour. Il y en a qui disent qu'il ne doit pas y avoir de quorum ; n'importe quel nombre doit être valable. Il y en a qui disent qu'il faut 10 %, 25 %, 33 %. Alors l'assemblée générale peut décider. Je suis d'accord avec lui. On va laisser ça à l'assemblée générale. OK. Bon.

Cette question de quorum a pris beaucoup de temps. Maintenant, on va passer au deuxième point qui est normalement le point [inaudible] la deuxième lecture de ce point-là. Nous avons déjà une majorité de personnes qui sont d'accord avec la proposition qui concerne donc l'élimination de la position de vice-président d'AFRALO. Maintenant, aujourd'hui, nous avons au moins huit personnes qui ont accepté, qui ont appuyé la proposition. Il y a deux personnes qui l'ont rejeté, qui

---

sont Philip et Beran, et les autres membres du groupe sont 13. Donc huit plus deux ça fait 10. Il y a trois qui ne se sont pas exprimés.

Est-ce qu'il y a des gens qui ont aujourd'hui un autre point de vue ? Donc la proposition qui a été faite, c'est enlever cette position de vice-président. Il n'y aura qu'un président et un secrétaire. Dans le cas de l'absence du président, le secrétaire prend la relève, remplace président pendant une courte période qui est nécessaire pour choisir un nouveau président.

Si l'absence du président ou la non-disponibilité du président est temporaire, elle est courte, elle est temporaire, dans ce cas-là, le secrétaire remplace le président, mais il est toujours en contact avec le président et donc en concertation avec le président. Il remplace jusqu'à ce que le président revienne à sa fonction.

Voilà. Voici la proposition. Ceci a été approuvé par une personne du groupe. Deux personnes l'ont rejeté, qui sont Philip et Beran. Maintenant, voici la situation ? Est-ce qu'il y a des remarques à ce propos ? Sinon, nous allons donc proposer la recommandation, ça va être d'éliminer cette position.

INTERPRÈTE : OK. Le pasteur Peters est contre.

PETERS OMORAGBON : Je peux prendre la parole ?

---

TIJANI BEN JEMAA :

Oui.

PETERS OMORAGBON :

Oui Tijani, je propose également que cette question soit présentée à l'assemblée générale pour une décision finale. Je suis pour conserver la position de vice-président. Je ne suis pas d'accord pour que la secrétaire ou le secrétaire prenne la place du président. Si le président est absent, et bien, normalement, ce vice-président de prendre ses fonctions. Donc il peut y avoir conflit, c'est sûr—

TIJANI BEN JEMAA :

OK. Pasteur Peters, j'ai compris. Merci. Donc toi tu es contre. Maintenant, nous avons trois contre. Nous avons huit—

INTERPRÈTE :

Il n'a pas terminé. Excusez-moi. Il m'interrompt, je ne sais plus quoi faire là. Vous parlez en même temps tous les deux.

PETERS OMORAGBON :

Le problème, c'est le problème des voyages. Donc quand il y a le président, le président et la secrétaire qui souhaitent voyager, je crois que c'est la secrétaire et le président. On est d'accord. Par contre, si le président ne peut pas revenir, à ce moment-là c'est au vice-président. Donc le vice-président, c'est important parce que dans certaines situations il faut qu'il y ait présence de quelqu'un en plus de la secrétaire. À mon avis, c'est quelque chose, c'est une décision qui doit être prise à l'assemblée générale. Je ne pense pas que ce soit une

---

décision qui puisse être faite au niveau du groupe de travail. Merci.  
C'est tout.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci Pasteur Peters. De toute façon, toutes ces recommandations vont être approuvées ou rejetées par l'assemblée générale. Mais ce que nous faisons aujourd'hui, ce que nous faisons dans le groupe, savoir consensus dans le groupe. C'est-à-dire un consensus, le consensus veut dire une grande partie des membres sont d'accord pour une décision, une minorité ne sont pas d'accord. Donc on considère que le consensus serait pour la décision. On va présenter ça comme étant un consensus. Bien sûr, on va dire que par tout le monde était d'accord. Il y avait trois personnes qui ne sont pas d'accord. C'est l'assemblée générale qui va décider. Mais nous, en tant que groupe, notre recommandation, c'est ça. Et cette recommandation a été adoptée par une majorité avec trois qui ne sont pas d'accord. C'est comme ça qu'on travaille. C'est ça la manière de travail. Toutes les recommandations sont soumises à l'approbation ou à l'objection de l'assemblée générale. Aucune recommandation on est immédiatement mise en œuvre.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques dans le groupe ? Bon. Donc voilà. Maintenant, nous avons fini. Nous avons décidé autrefois qu'on ne va pas traiter la question des critères de décertification des ALS, parce que nous sommes trop en retard. Nous avons perdu beaucoup de temps. On a eu deux ou trois téléconférences qu'on a annulées malheureusement parce que les gens n'étaient pas présents. Et donc Johannesburg est arrivé. Il faudrait qu'on prépare les recommandations pour l'assemblée générale en bonne et due forme. Donc nous allons arrêter là. Les

---

recommandations vont être faites suivant ce qui a été décidé pendant les réunions. Elles vont être présentées à l'assemblée générale et l'assemblée générale va décider. Je répète que tout ce qu'on donne comme recommandations ne sont pas des décisions, ce sont des recommandations. Et l'assemblée générale prend la décision finale.

Je passe au point suivant qui est le wrap-up, la conclusion. La conclusion donc qui est maintenant nous sommes à deux semaines presque de Johannesburg. Et on ne va pas faire une téléconférence la dernière semaine. Donc il nous reste une seule téléconférence.

Je vais essayer de voir dans tout ce que nous avons fait s'il y a des points qui ne sont pas encore clairs, si j'ai mal compris ou si j'ai mal-

On va donc faire ça pendant la prochaine téléconférence. Donc la prochaine téléconférence pourrait avoir lieu et pourrait ne pas avoir lieu en fonction donc de ma compréhension de tout ce qu'on a fait. Et je prépare donc des recommandations. Et ça sera exactement ce que nous avons décidé pendant les réunions. Nous allons donc-

Et après, nous allons les proposer à l'assemblée générale pour l'approbation. Est-ce que vous avez des remarques ?

Philip. Alors ? Yes, I agree. Je suis d'accord avec toi pasteur Peters — Philip. Je suis d'accord avec toi Philip. Ce n'est pas — le critère de voyage n'est pas quelque chose, c'est quelque chose qui pourrait poser problème, qui pourrait comment dire diminuer le degré de compréhension et de cohérence au sein du groupe parce que la personne, le vice-président ou le secrétaire qui ne voyage pas pourrait se sentir comment dire, se sentir lésé. Et dans ce cas-là, son rendement

---

et sa manière de travailler vont changer, ce qui va toucher à l'ambiance de travail. Ce qui est très important et très grave.

Non ce n'est pas le critère principal. Je crois qu'après combien d'années de travail, nous avons remarqué que le vice-président n'avait pas de rôle du tout. Son seul rôle c'est de remplacer le président. Le président est toujours là, donc il n'y a aucun problème. Puis, nous allons en même temps que la recommandation, nous allons faire et proposer des mesures de remplacement du président de manière à ce que ça soit très court la période, cette période sans président, elle va être très courte. Donc il ne va pas y avoir de dégâts. Et il y a, nous avons un autre éclairage, c'est que les autres RALO, trois des autres RALO n'ont pas de vice-président et ça marche très bien. Donc nous avons alourdi notre structure et donc créé un petit problème, un problème qui pourrait appuyer sur l'ambiance générale de travail au sein du RALO. Et donc nous proposons maintenant de l'enlever. C'est tout. Mais ce n'est pas – bien sûr, on ne va pas si tu veux le voyage, on pourrait ajouter un article dans nos principes de fonctionnement en disant que c'est toujours le secrétaire qui voyage. Et dans ce cas-là, personne n'est candidat au poste de vice-président, ou au moins, disons, [intéressant] ne seront jamais candidats. Et quelqu'un qui n'a jamais participé à quoi que ce soit en tant que vice-président se trouve un jour préside, c'est grave à mon avis. Donc ça n'encourage pas les gens pour être vice-président. Si vous l'écrivez clairement dans les règles.

C'est mon point de vue. S'il y a d'autres points de vue, moi je suis prêt à vous écouter. Nous avons encore quelques minutes.

---

INTERPRÈTE : Le pasteur Peters veut prendre la parole.

TIJANI BEN JEMAA : Oui. Vas-y.

PETERS OMORAGBON : Monsieur Tijani, ce que je veux dire avec le plus grand respect, c'est que je suis un petit peu gêné du fait qu'on regarde le rôle du vice-président et du secrétaire uniquement par rapport au voyage et au déplacement. Ce sont des raisons égoïstes. Ils veulent bénéficier de cela par des voyages et les déplacements. D'avoir un vice-président, c'est un poste, c'est une fonction, dans certaines circonstances. Si le président est absent, le vice-président remplit son rôle. Donc étant donné qu'une personne est vice-président au président, et bien, cela permet d'avoir un remplacement. Et il n'y a pas de compétition, de concurrence entre les deux pour le déplacement. Ça, ce n'est pas juste. Ce n'est pas bien.

Donc c'est une fonction. C'est un poste, être vice-président ou président. Donc je n'aime pas non plus que l'on parle de l'exemple des RALO. On est différent des RALO. Les RALO, ils peuvent faire ce qu'ils veulent, mais à AFRALO, nous ne devons pas nous comparer avec les autres RALO. Et on peut absolument faire ce que l'on veut à AFRALO. Parce qu'il peut y avoir des empêchements au niveau du président et c'est pour cela qu'on a absolument besoin d'un poste de vice-président. Le poste de secrétaire est différent. C'est un poste administratif. Un différent type d'officier et de dirigeant. Un autre type de mandat. Voilà comment je vois les choses. Et on a besoin d'un président et d'un vice-



---

président. Et d'un secrétaire qui joue un autre rôle opérationnel, administratif.

TIJANI BEN JEMAA :

On a compris. C'est bien. Dis-lui merci, on a compris. C'est clair. Sa proposition est claire. Alors, pour la dernière fois, je dis la chose suivante.

Quand on dit qu'on est différent des autres RALO, je veux bien. Bien sûr qu'on est différent. Bien sûr, on fait ce qu'on veut. Bien sûr qu'on fait ce qu'on veut. Mais on veut aujourd'hui, il y a un grand nombre des membres d'AFRALO qui veulent supprimer ce poste. Il y a un grand nombre des membres d'AFRALO qui veulent supprimer ce poste. Pour votre information, nous sommes de RALO à avoir un vice-président. Vous dites que tous ceux qui sont contre la suppression de ce poste, vous dites tout ce que c'est le secrétaire qui doit voyager. Eh bien, le deuxième RALO qui est comme nous, ce n'est pas le secrétaire qui voyage. C'est parfois le secrétaire, parfois le vice-président. Et c'est pour les mêmes raisons. Parce que l'ambiance au sein du RALO c'est ce qui fait travailler le RALO. Un RALO qui a en son sein un problème, une gangrène de ce genre-là, il va être bloqué. Alors, arrêtez de me dire que c'est une fonction essentielle, etc., etc.

Nous avons fait combien d'années maintenant à AFRALO. Eh bien, le vice-président, le poste de vice-président, il ne fait rien. Il n'a aucune prérogative. Tant que le président est là, le président fait son travail. Si le président est absent, la proposition dit, on le remplace. On le remplace en peu de temps. Il se peu de temps va être fixé aussi pour que ça ne traîne pas pendant longtemps. Pourquoi compliquer les

---

choses alors qu'ils sont faciles. C'est vrai que nous sommes différents des autres RALO, mais différents en quoi dans ce cas-là ? Dans d'autres cas, oui. Il y a d'autres facteurs sociaux, comment dire, culturels, etc., mais dans ce cas-là, il n'y a aucun [inaudible] une relation avec la culture. Maintenant, c'est un problème de comment dire, un problème de pratique. Comment le RALO va mieux fonctionner. Et de toute façon, on va arrêter cette discussion en disant qu'au sein du groupe nous avons trois personnes qui sont absolument déterminées à garder la fonction de vice-président. On va le dire dans notre recommandation. D'accord ? Donc c'est l'assemblée générale qui va dire on l'enlève ou on ne l'enlève pas. Merci.

AZIZ HILALI :

Je peux prendre la parole, Tijani ?

TIJANI BEN JEMAA :

Aziz, bien sûr. Oui. Vas-y.

AZIZ HILALI :

Merci. C'est Aziz qui reprend la parole. C'est une discussion intéressante, mais comme on a un agenda, il faut qu'on le termine. Moi, je propose que nous sommes un comité d'organisation qui préparera un travail pour l'assemblée générale. Bien sûr, les avis peuvent être différents. Dans ce cas, je préfère qu'on arrête la discussion là-dessus. On donnera dans le compte rendu de cette réunion pourquoi il y a telles personnes qui sont pour et telles personnes qui sont contre. Et on laissera l'assemblée générale décider. Je vous signale que l'assemblée générale, on n'aura jamais autant de monde que cette fois. Il y aura 46

---

ALS présentes. Et s'il faut passer au vote, on passera au vote. Et je préfère qu'on arrête la discussion là-dessus.

TIJANI BEN JEMAA : OK. OK, thank you Aziz. Merci Aziz. Bon. Nous sommes presque au top de l'heure. Est-ce qu'il y a une dernière remarque ? Une toute dernière remarque, mais très courte ?

AZIZ HILALI : Concernant quel point ?

TIJANI BEN JEMAA : D'une manière générale sur cette réunion parce qu'on va fermer la réunion.

PETERS OMORAGBON : C'est Peters. Je voudrais poser une question ou un commentaire.

TIJANI BEN JEMAA : Oui pasteur Peters, vas-y.

PETERS OMORAGBON : Donc Aziz, je suis désolé, mais je n'ai pas d'idée sur le [inaudible] dont on travaille à Johannesburg au niveau de l'hôtel. Donc j'ai mon billet. Je suis prêt à me rendre. Mais au niveau de l'hôtel et de la réservation, j'ai besoin de plus d'informations sur l'hôtel.

---

TIJANI BEN JEMAA : Jacques, arrête s'il te plaît. Ce n'est pas l'objet de notre réunion. Il peut m'envoyer un mail ou envoyer à Aziz un mail et on va l'aider.

AZIZ HILALI : À Gisella.

TIJANI BEN JEMAA : À Gisella, c'est mieux. Il doit envoyer un mail à Gisella. Elle s'occupe de ça. Et nous, on peut l'aider aussi, mais pas dans cette réunion. OK. Aziz, tu as une question ? Vas-y.

AZIZ HILALI : Moi, il y a un sixième point, je ne sais pas si tu en as parlé. Quelles sont les prochaines étapes ? Est-ce qu'on aura une autre réunion avant Johannesburg ou c'est fini ?

Et puis la deuxième question, Tijani, concernant la décertification. Est-ce que tu vas laisser ça pour l'assemblée générale ? Ou est-ce qu'on va en parler la prochaine fois ?

TIJANI BEN JEMAA : Mais on a déjà parlé de décertification. Nous avons déjà une décision, non ?

AZIZ HILALI : Très bien. Très bien.

---

TIJANI BEN JEMAA :

C'est bon. Non, c'est bon. Alors maintenant je réponds à ta première question. On pourrait avoir une réunion la semaine prochaine. Ce n'est pas sûr. Si j'ai besoin de vous consulter. Quand j'écris à nouveau d'une manière ordonnée une recommandation, si je trouve qu'il y a un point sur lequel je n'ai pas les éléments essentiels où je n'ai pas un avis définitif ou quelque chose comme ça, je viens vers vous.

Alors il peut y avoir une réunion, une téléconférence la semaine prochaine, comme il peut ne pas y avoir. D'accord ? C'est bon ? Alors si c'est bon, merci beaucoup. Ça a été une réunion productive. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée. Cette réunion est terminée.

AZIZ HILALI :

Merci beaucoup. Bye-bye.

EVIN ERDOGDU :

Eh bien, n'oubliez pas de vous déconnecter. Nous levons la séance. Merci une nouvelle fois de votre participation et bonne journée.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**